

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 12/2019

le 30 octobre 2019

Questions diverses posées lors de la séance du 4 septembre 2019.

1003-ADM-1909-PAD-rc-Comm12-Questions_diverses.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

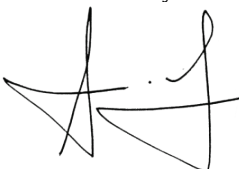
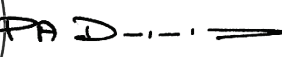
A la question posée par M. Alois Raemy (PDC+I), la Municipalité répond que le lampadaire situé à l'intersection des avenues Edouard-Müller et Clos-d'Aubonne a fait l'objet d'une intervention récente de la Romande Energie. Ce point est donc réglé.

A la question posée par M. Jacques-André Schneider (PS), la Municipalité répond que, s'agissant du carrefour Perrausaz-Buleses, une étude est en cours portant sur l'assainissement du chemin des Buleses et, dans ce cadre, le débouché dudit chemin sera également examiné. Les travaux sont prévus pour fin 2020 - début 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 30 septembre 2019

